



Conditions générales de vente

Article 1 – L’inscription à l’un des (ou aux) séjours proposés dans le calendrier de l’association La Galupe implique l’acceptation des conditions générales de vente. Pour simplifier les démarches administratives, un seul **Dossier d’Inscription, Séjours ou Week-End**, peut-être rempli par année scolaire (octobre à juin). Pour cela, toutes les dates souhaitées doivent être indiquées sur le Dossier.

Article 2 – L’association décline toute responsabilité en cas de modification de programme indépendante de sa volonté (conditions météo...) et en cas de force majeure (changements imposés par les transporteurs, grèves, catastrophes naturelles, troubles politiques...).

Article 3 – Les séjours proposés font parfois appel à des prestataires extérieurs à l’association La Galupe : ces organismes extérieurs conservent leur responsabilité pour les activités qui les concernent et dans le cadre de leur réglementation.

Article 4 – Tout séjour interrompu, toute prestation non consommée du fait du participant ou de son représentant légal sont dûs et ne donneront droit à aucun remboursement.

Article 5 – Toute réclamation à l’issue d’un séjour, pour être prise en compte, doit parvenir à l’organisateur par courrier recommandé 3 mois maximum après la fin du séjour.

Article 6 – Les inscriptions se font par ordre d’arrivée des fiches d’inscription auprès de l’association La Galupe. Cette dernière se réserve le droit d’annuler un séjour notamment pour insuffisance d’inscription. Dans ce cas, l’inscription est intégralement remboursée.

Article 7 – L’inscription sera effective à réception du dossier d’inscription complet (rempli et signé par les responsables légaux, accompagné des documents à fournir et du paiement). En tout état de cause, si le dossier n’a pas été renvoyé complet **8 jours** avant le début du séjour, l’inscription sera considérée comme annulée.

Article 8 – Un enfant qui n’a pas son vaccin DT Polio à jour à son arrivée ne pourra pas être accueilli, devra repartir et le séjour restera dû à l’association La Galupe.

Article 9 – Une inscription est considérée par l’association La Galupe comme ferme et définitive lorsqu’elle perçoit le paiement du séjour par la famille du jeune ou par son représentant légal.

Article 10 – Toute annulation du fait du participant ou de son représentant légal doit être signalée à l’association la Galupe en recommandé avec accusé de réception et entraînera pour la famille ou pour le représentant légal du jeune des frais d’annulation selon le barème appliqué par l’association La Galupe. **Le barème est le suivant :**

- Plus de 21 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs : 40 €
- Entre 21 et 8 jours avant le départ : 15 % du prix du séjour
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100 % du prix du séjour

Article 11 – L’association La Galupe peut ouvrir les séjours à l’accueil d’enfants en situation de handicap ou présentant un trouble particulier. Toutefois, afin de favoriser l’inclusion de ces derniers, et de préserver l’équilibre du groupe, cet accueil pourra être limité. Toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité des enfants quel qu’ils soient doivent être communiquées lors de la demande d’inscription.

Article 12 – Pendant son séjour, l’enfant devra obligatoirement être couvert par une assurance individuelle accident et responsabilité civile. Une attestation ou la photocopie du contrat d’assurance doit être impérativement remise plus de 15 jours avant le début du séjour.

Article 13 – Seront entrepris tous soins et toutes mesures médicales, chirurgicales, psychiatriques ou d’urgences rendus nécessaires par l’état de santé physique, mental et psychologique de l’enfant. Il est entendu que les parents seront prévenus rapidement de la situation. Le montant des frais médicaux ou paramédicaux effectués sous prescriptions sera remboursé à « La Galupe ».

Article 14 – Les prix des séjours figurant sur le calendrier transmis en début d’année scolaire, sont susceptibles de varier au passage à l’année civile suivante. Seul le prix figurant sur la facture ou lors de la confirmation de l’inscription est ferme et définitif.

Article 15 – Les séjours se déroulent à Centre Lac et Océan – 7 route de Carquebin – Allée du Raz – 40200 Mimizan. Les arrivées et les départs ont lieu les vendredis et les dimanches (en dehors des WE prolongés). Les arrivées sont entre 18h et 18h30 et les départs entre 16h30 et 17h. Les minis séjours d’été se déroulent eux du lundi 10h au jeudi 18h.